

UN PROJET POUR RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET URBAINE DU QUARTIER GRAMMONT

Préambule

Forte de ses valeurs de solidarité et de respect de l'équilibre des territoires, la Ville de Rouen se donne pour ambition de garantir « un droit à la Ville » pour tous.

Elle souhaite poursuivre la mutation de ses quartiers les plus fragiles en réduisant les inégalités socio-économiques entre ses territoires, en améliorant les conditions de vie de chacune et chacun par une intervention publique adaptée aux spécificités de ces quartiers et en renforçant la participation des habitants à ces enjeux.

En effet, le récent rapport rendu en avril dernier par le Président de l'Assemblée Nationale au Président de la République sur l'engagement des Français et la refonte du lien civique, place l'enjeu de la participation citoyenne au cœur de l'action publique. Action politique et action citoyenne sont étroitement liées et complémentaires dans la recherche d'une République apaisée, pour tous et par tous.

La Ville de Rouen s'inscrit depuis plusieurs années dans cet esprit en portant un projet social, urbain et participatif au cœur de sa politique en faveur des quartiers prioritaires, hier avec les Conseils de Quartier, aujourd'hui avec la mise en place de Conseils Citoyens, nouvel outil de démocratie participative sur les territoires prioritaires.

Plus largement, l'implication et la participation des habitants, comme celle des partenaires locaux, aux projets portés dans le cadre de la Politique de la Ville, par le contrat de Ville et le nouveau programme national de renouvellement urbain constitue une réelle priorité stratégique.

Ainsi, dans le cadre de l'arrivée à terme de son premier Programme de Renouvellement Urbain et de l'élaboration du nouveau contrat de ville, la Ville de Rouen a sollicité les habitants et les acteurs du territoire afin d'élaborer un plan stratégique local. Cette démarche, engagée en lien avec les services de l'État, a permis d'objectiver la situation actuelle des quartiers, de définir leur place et leur rôle dans la ville et de dresser leurs perspectives d'évolution à moyen terme (5 ans) et à long terme (10-15 ans). Ces travaux ont constitué un appui précieux pour identifier les grands enjeux urbains et sociaux auxquels sont confrontés les quartiers prioritaires aujourd'hui ainsi que pour définir les priorités qui devront être traitées dans le nouveau contrat de ville.

Ce nouveau projet de territoire veut répondre aux 13 « objectifs », qui recourent les trois principaux piliers de la politique de la ville :

Cohésion sociale :

- ✓ Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des équipements publics et services de proximité
- ✓ Développer des actions auprès des jeunes des quartiers en médiation et en prévention
- ✓ Renforcer la coordination des partenaires pour la prévention des impayés locatifs
- ✓ Renforcer l'accompagnement social des ménages dont les conditions d'occupations des logements sont fragilisées (en situation ou en risque d'impayés)
- ✓ Développer la participation des habitants aux actions d'accompagnement et de développement social local

Développement de l'activité économique et de l'emploi

- ✓ Améliorer la levée des freins à l'emploi
- ✓ Favoriser le développement de l'offre de services de la Maison de l'Emploi et de la Formation
- ✓ Travailler les représentations associées aux métiers dans le cadre de la construction des projets professionnels
- ✓ Consolider la mixité fonctionnelle des quartiers

Cadre de vie et renouvellement urbain :

- ✓ Diversifier l'offre de logements en développant des produits immobiliers adaptés à la demande (logements individuels en accession à la propriété)
- ✓ Affirmer une stratégie d'attribution concertée des logements sociaux à l'échelle intercommunale afin de limiter la concentration de publics fragilisés sur les mêmes secteurs
- ✓ Mettre en place un outil d'observation des conditions d'occupation du parc social à l'échelle infra-communale pouvant être développé à sur l'ensemble de l'agglomération.
- ✓ Favoriser l'attractivité du territoire et le changement d'image des quartiers en valorisant leur identité

Par ailleurs, si une véritable mutation du quartier a été engagée dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain, les caractéristiques de ce quartier mettent en exergue la nécessité de poursuivre la dynamique engagée par un nouveau programme d'opérations de renouvellement urbain d'intérêt régional, complémentaire et réorienté selon les priorités suivantes :

- ✓ Soutenir la diversification de l'habitat (Reconstruction des maisons individuelles sur le secteur des Contremoulins)
- ✓ Améliorer le confort des logements en poursuivant la réhabilitation et la résidentialisation (Groupe David Ferrand)
- ✓ Requalifier l'offre de services publics (restructuration du centre de vie sociale)

Les perspectives que la Ville de Rouen souhaite se donner au travers des actions qu'elle engage avec ses partenaires, tant au titre du contrat de ville que par la mobilisation des politiques publiques de droit commun au bénéfice des quartiers sont les suivantes :

➤ A court terme (5 ans) :

- L'amélioration de l'environnement quotidien et de proximité des habitants
- La poursuite des interventions sur le parc d'habitat
- Restructuration du centre de vie sociale afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'hébergement des structures associatives et institutionnelles
- Le développement d'actions d'animation et d'accompagnement à destination de la jeunesse
- Renforcer l'accompagnement des habitants vers l'emploi
- L'enrayement du processus de précarisation de l'occupation du parc social : (renforcer les moyens d'accompagnement social lié au logement...)
- La promotion de l'image des quartiers en valorisant leur identité

➤ A long terme (10-15 ans) :

- La diversification de l'habitat
- La définition des objectifs de mixité pour le parc social
- La poursuite du développement de l'attractivité des quartiers

La dimension éminemment transversale de la politique de la Ville ne saurait limiter l'intervention de la Ville au seul cadre précité. Ainsi, la vision prospective du territoire rouennais et ses objectifs stratégiques trouvent un écho avec les réflexions menées actuellement par la Ville dans le cadre de ses Assises de la jeunesse et de celles de la Démocratie participative. Parce que notre ambition d'attractivité renouvelée de ces quartiers se conjugue à notre volonté de permettre une réelle égalité des chances, nos orientations sont également articulées avec les priorités du mandat exprimées dans le Projet Educatif Territorial, l'Agenda 21, le Contrat Local de Santé ou la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

1) PRESENTATION DU QUARTIER PRIORITAIRE

Le quartier de Grammont, situé rive gauche et séparé de la Seine par un large faisceau de voies SNCF a été en partie édifié après la seconde guerre mondiale. Tout d'abord lieu d'accueil d'une cité d'urgence de l'Abbé Pierre et d'une sablière, le quartier a ensuite été complété par des logements sociaux dans les années 60.



Le quartier Grammont en 2003

D'importantes opérations de démolition-reconstruction ont permis de diversifier les produits locatifs et de développer des programmes d'accession à la propriété.

Toutefois, certains îlots d'habitats ou d'équipements dégradés continuent de stigmatiser le quartier Grammont et agissent comme autant de contre publicités pour ce quartier et le développement de sa diversité.

Le quartier se caractérise, encore aujourd'hui, par une population fragile. Des interventions sociales et urbaines complémentaires restent à entreprendre afin de conforter les actions mises en œuvre dans le cadre du projet de rénovation urbaine, mener à bien le changement d'image du quartier et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Le quartier a connu de profonds changements dans le cadre du programme de renouvellement urbain, notamment, sur les volets du désenclavement et de la diversification.

Le prolongement du réseau viaire vers Sotteville-lès-Rouen a permis de réduire l'effet « cul-de-sac » de ce quartier qui a toujours été considéré comme le « bout » de la ville malgré sa proximité avec le centre.

La nouvelle géographie prioritaire redessine les contours du quartier



Le quartier Grammont en 2013

1.1) Indicateurs [en attente des données INSEE complémentaires]

Quartier prioritaire	Grammont
Tranche de population	
dispersion des revenus ⁽¹⁾	112,1
Part des bas revenus ⁽²⁾	33,8
Part de moins de 14 ans	24,2
Part des ménages de 6 personnes ou plus	5,3
Surface médiane de logement par personne	29,5
Ménages monoparentaux avec jeunes enfants ⁽³⁾	7,4
Part des ménages locataires	98,2
Part des ménages installés depuis moins de 5 ans	52
Part des ménages recevant une allocation chômage	28,5

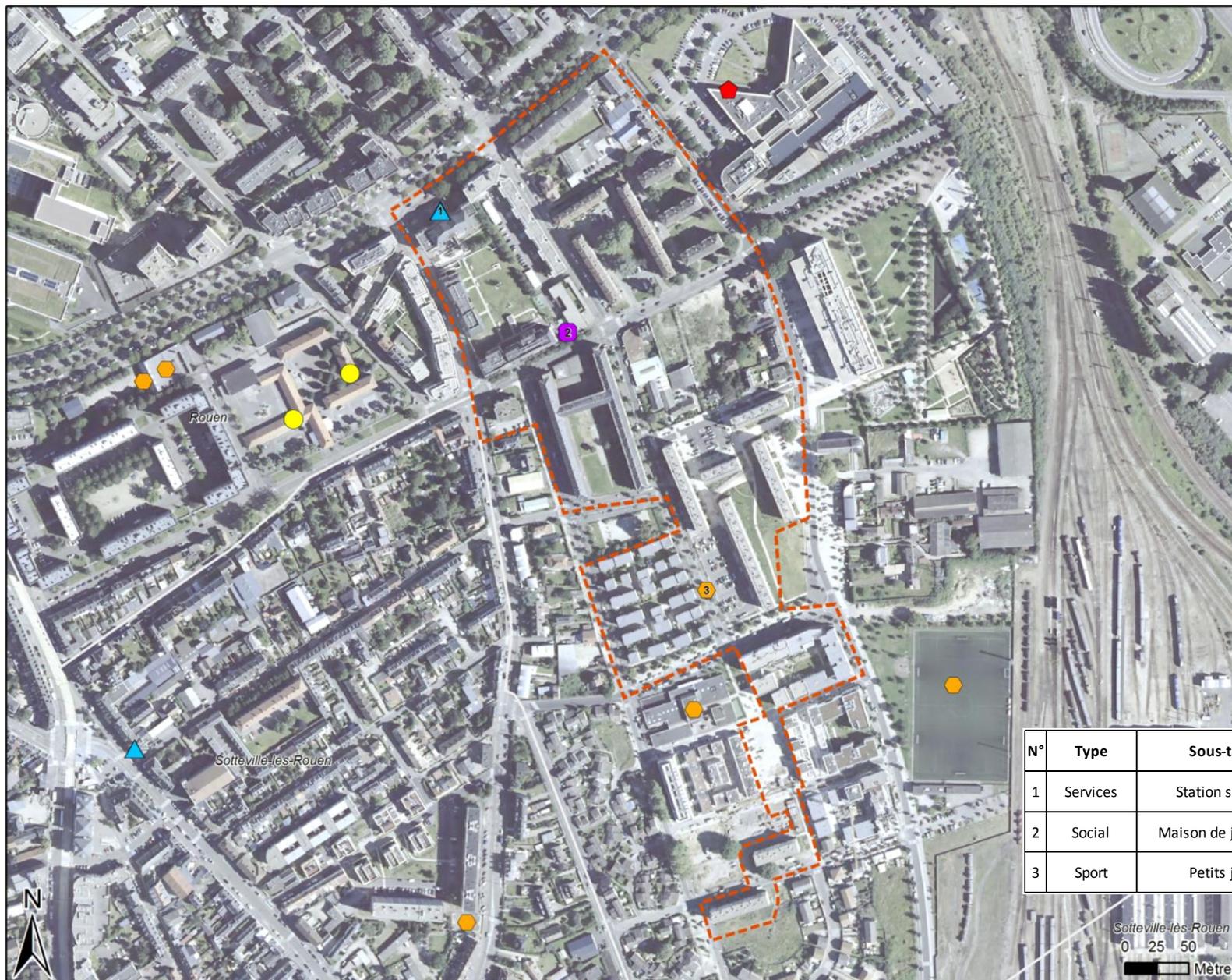
⁽¹⁾ Indicateur de dispersion du revenu (déclaré) par unité de consommation en 2011, égal à l'intervalle interquartile rapporté à la médiane et exprimé en %

⁽²⁾ Part des bas revenus. Egal à la part des revenus par unité de consommation inférieurs à un certain seuil en 2011. Ce seuil reste le premier décile de la distribution par personne des revenus par UC dans l'ensemble des unités urbaines comprenant une Zus ou un NQP, calculé en 2011

⁽³⁾ Part des Ménages « monoparentaux avec jeunes enfants uniquement », précisément égale à la part des ménages fiscaux comprenant une et une seule personne d'au moins 14 ans et au moins une personne de moins de 14 ans.

1.3) CARTES DETAILLEES DU QUARTIER PRIORITAIRE

Quartier prioritaire de la "Politique de la ville"
Grammont - Rouen



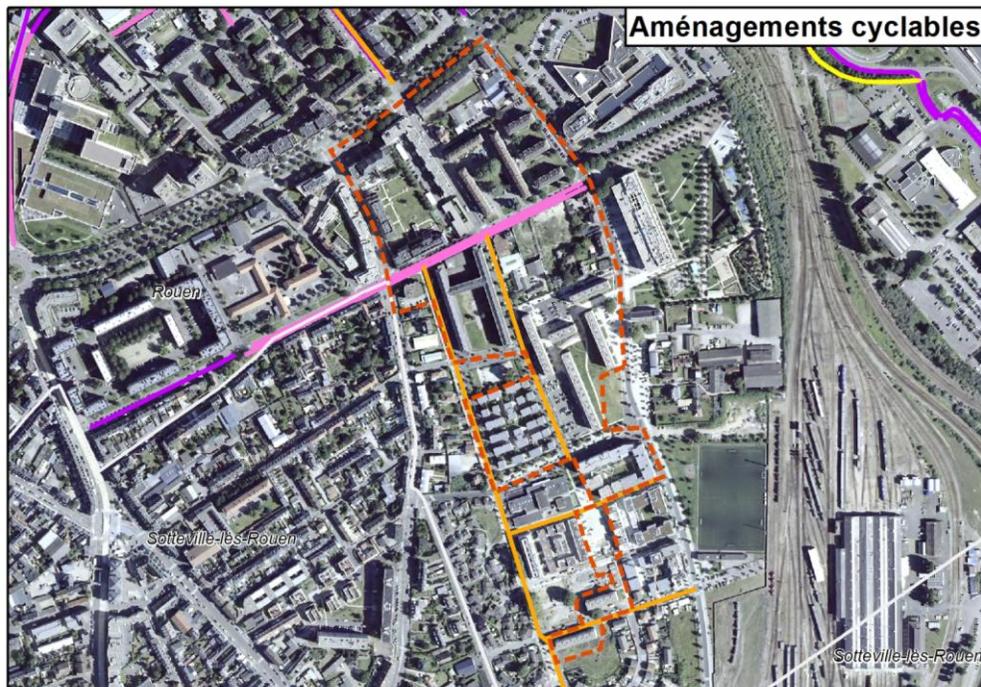
- Limite de quartier prioritaire
- Limite communale

Equipements :

- Equipement administratif
- Equipement d'enseignement
- Equipement social
- Equipement sanitaire
- Equipement culturel
- Equipement de services
- Equipement sportif

N°	Type	Sous-type	Détail
1	Services	Station service	Total
2	Social	Maison de jeunesse	Terre des enfants
3	Sport	Petits jeux	Espace Basket Jules Adeline

Quartier prioritaire de la "Politique de la ville" Grammont - Rouen



Aménagements cyclables :

- Piste cyclable
- Bande cyclable
- Contre-sens cyclable
- Voie verte
- Mixte piéton/vélo
- Couloir bus/vélo
- Autres

Population en 2010 :

- 1 - 200
- 200 - 400
- 400 - 600
- 600 - 800
- 800 - 1000
- 1000 - 1220

Données
carroyées de 200 m

- Limite de quartier prioritaire
- Limite communale

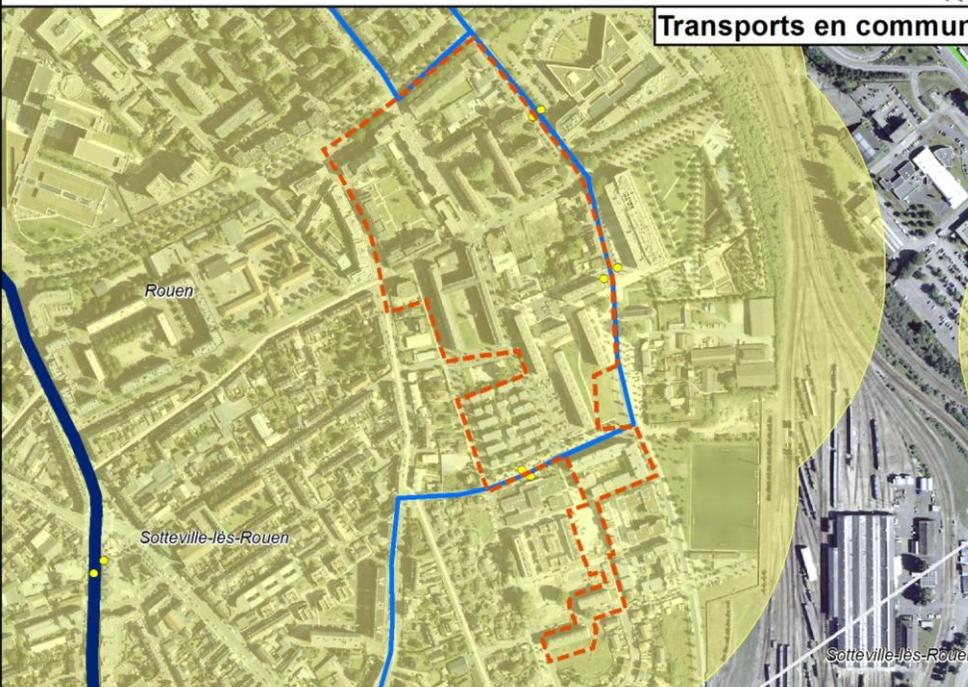
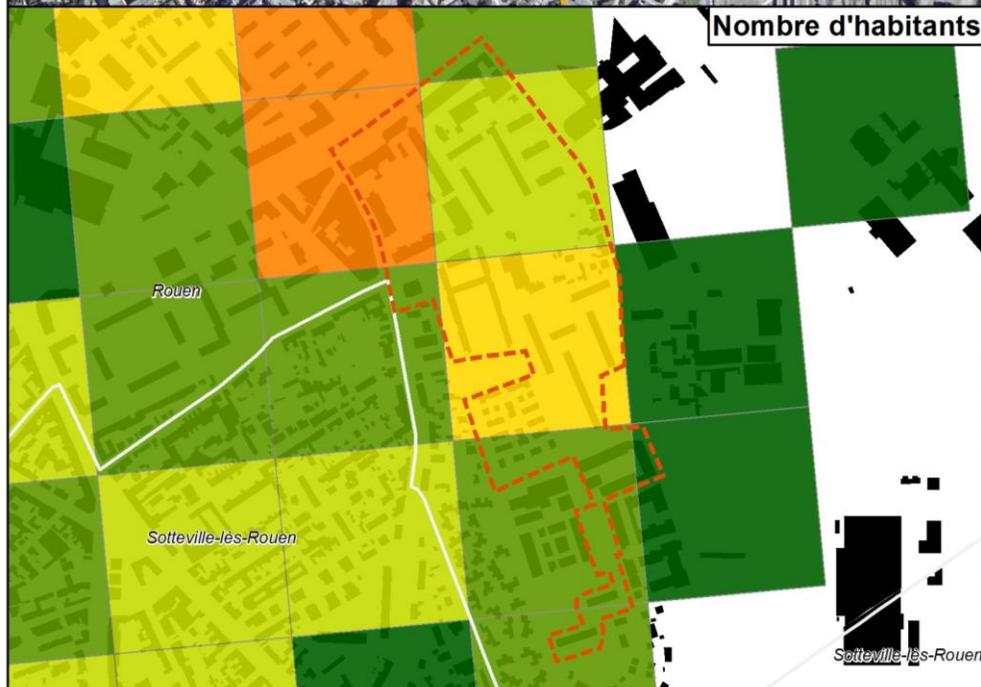
Attractivité des transports en commun :

- Ligne TRAM
- Ligne TEOR
- Ligne FAST
- Ligne Niv1
- Ligne complémentaire
- Arrêt de transport en commun
- Aire d'attractivité des arrêts de transports en commun

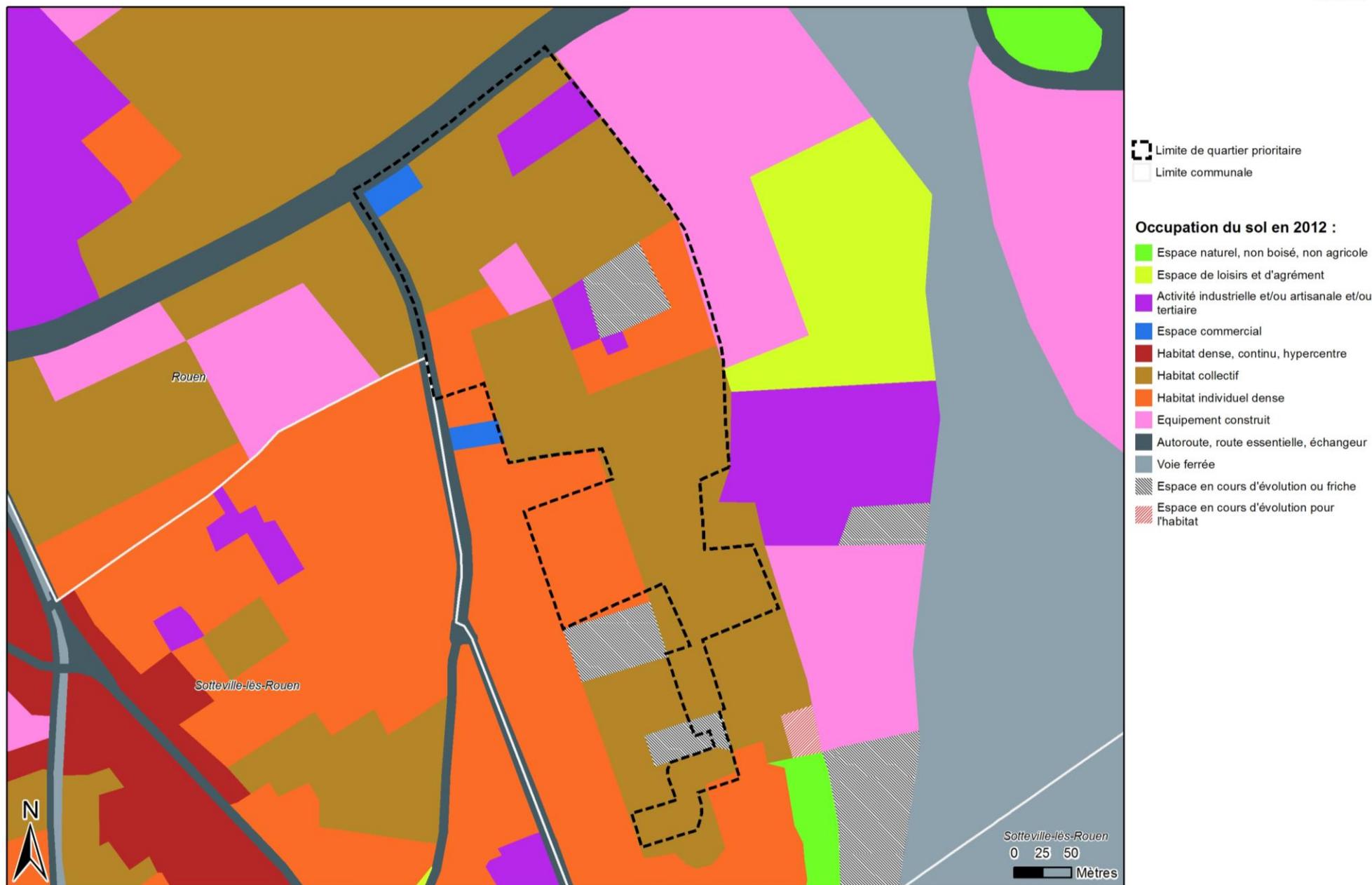
0 50 100
Mètres



Métropole Rouen Normandie - Département Urmisme et Habitat - GP - 26915 - Avril 2015
Sources : Métropole Rouen Normandie / URBSSE / IGN - Paris - 2011, BD TopOcéa /
IGN - Paris - 2012, BD Ortho / Mairie de Rouen - Données carroyées à 200 m - 2010



Quartier prioritaire de la "Politique de la ville" Grammont - Rouen



Métropole Rouen Normandie - Département Urbanisme et Habitat - GD - 296/15 - Avril 2015

Sources : Métropole Rouen Normandie / AURBSE / ©IGN - Paris - 2011. BD TOPO® / Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

2) ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE A L'ECHELLE DU QUARTIER PRIORITAIRE

2.1) MODALITES DE PILOTAGE ET INGENIERIE DE PROJET

Instance	Rôle	Composition	Rythme des réunions
<p>Comité de direction Contrat de Ville</p> <p><i>(Co-pilotage DAGP et DSCS)</i></p>	<p>Instance de décisions qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Valide les objectifs, programmes d'actions et orientations ▪ Examine les avancements des projets ▪ Opère les ajustements nécessaires en termes d'objectifs opérationnels et fonctionnels 	<p>Copilotage entre la Direction de l'Aménagement et Grand Projet et la Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale afin d'articuler au mieux la dimension sociale et urbaine du contrat de ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ville de Rouen ▪ Métropole ▪ Département ▪ Région ▪ DDTM ▪ DDCS ▪ DIRECCTE ▪ Sous-Préfet en charge de la politique de la Ville ▪ Déléguée du Préfet ▪ CAF ▪ Caisse des Dépôts et Consignation ▪ Association Foncière Logement ▪ Et selon les thèmes abordés et les arbitrages à opérer, les directeurs des maitres d'ouvrage concernés: ▪ Bailleurs ▪ Représentants des copropriétés des centres commerciaux de proximité ▪ Rouen Normandie Aménagement ▪ Chambre des métiers et de l'artisanat ▪ Directions internes concernées ▪ Promoteurs privés 	<p>Tous les 2 mois</p>

Instance	Rôle	Composition	Rythme des réunions
<p>Equipe MOUS communale</p>	<p>Cette équipe-projets communale assure la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville. Elle est chargée de l’animation et de l’exécution du Contrat de Ville sur le secteur de Rouen. Elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ remplit une fonction de soutien, d’aide et de conseil auprès des opérateurs dans le montage de leurs projets, ▪ permet l’émergence et la mise en œuvre de projets/actions répondant aux objectifs et orientations du nouveau Contrat de Ville ▪ mobilise les énergies, impulse les réflexions, incite et encourage les initiatives, ▪ facilite le rapprochement de l’ensemble des acteurs, ▪ assure l’ingénierie financière et administrative du Contrat de Ville par la préparation des comités de suivi, l’établissement de rapports, de matrices financières... ▪ assure la coordination des acteurs et projets sur un même territoire ▪ veille tout au long de l’année à la mise en œuvre du Contrat de Ville, de l’élaboration d’actions à l’exécution de ces actions ▪ assure une fonction d’évaluation de l’ensemble des actions mises en œuvre et une fonction de veille. <p>Ainsi, elle doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ constituer un relais auprès des habitants, des associations et des collectivités, ▪ assurer l’interface avec les professionnels des différentes institutions, ▪ élaborer des supports techniques à la préparation des décisions politiques, ▪ constituer une aide à la décision et au soutien à la démarche projet 	<p>Les services municipaux se réunissent en plénière ou de manière plus restreinte en fonction des thématiques traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ action sociale / développement social ▪ éducation – jeunesse ▪ logement ▪ gestion urbaine de proximité (propreté...) ▪ accès aux droits – citoyenneté ▪ lutte contre les discriminations – égalité femmes-hommes ▪ développement durable ▪ médiation sociale - tranquillité publique ▪ urbanisme opérationnel ▪ développement économique ▪ santé ▪ Emploi ▪ Démocratie participative 	<p>1 fois / mois</p>

Instance	Rôle	Composition	Rythme des réunions
Comité d’instruction des demandes de subventions	Comité d’instruction des demandes de subventions urbaines et sociales qui examine les pièces et la recevabilité des dossiers	Rassemble les principaux financeurs concernés	1 fois par an
Réunion de coordination opérationnelle des opérations de renouvellement urbain	Comité de suivi opérationnel des opérations de renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Services internes à la Ville ▪ Chefs de projet RU ▪ Bailleurs ▪ Promoteurs privés ▪ Aménageur (RSA) Et autres représentants techniques des maîtres d’ouvrage	Tous les 2 mois
Déléguée du préfet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participe à l’animation du Conseil Citoyen ▪ Peut être associée en fonction des besoins à l’équipe-projet communale pour faciliter notamment le lien avec les services déconcentrés de l’Etat (apport technique...) ▪ Suit les travaux des différents groupes de travail qui déclinent de façon opérationnelle les objectifs du Contrat de ville ▪ Suit avec la Ville les projets déposés par les porteurs de projets bénéficiant de crédits Contrat de ville 		En fonction des besoins

La Ville de Rouen veillera à ce que ces instances de pilotage du contrat de ville s’articulent au mieux avec les autres instances de pilotage des dispositifs connexes tels que la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD), le Contrat Local de Santé (CLS), le Programme de Réussite Educative (PRE), la Gestion urbaine de Proximité (GUP), ...

La complémentarité et la coordination de ces dispositifs seront assurées par la présence de l’équipe projet au sein des différentes instances de suivi de ces dispositifs spécifiques.

2.2) Participation citoyenne :

Conseil citoyen (Instance qui se substitue au Conseil de Quartier)

Rôle	Composition et modalités de sélection des membres	Moyens mis à disposition	Rythme des réunions
<p>Le conseil citoyen sera consulté afin d'émettre des avis et propositions concernant les actions menées dans le cadre du contrat de ville et du projet de renouvellement urbain.</p> <p>Il appartiendra aux professionnels et aux élus de prendre en compte ces éléments en fonction des contraintes techniques, juridiques et financières des projets et actions en question.</p> <p>Le conseil citoyen pourra élaborer et conduire à son initiative des projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs fixés par le contrat de ville.</p> <p><u>Durée du mandat</u> : 5 ans</p>	<p><u>Collège habitants</u> : Les habitants représenteront la moitié des conseillers citoyens</p> <p><u>Collège acteurs locaux</u> : Les représentants d'associations, de collectifs d'habitants et acteurs économiques de territoire représenteront la moitié des conseillers citoyens</p> <p><u>Modalités de sélection des membres</u> Le collège habitant sera constitué pour moitié de conseillers de quartier, d'habitants volontaires et d'habitants tirés au sort à partir des listes électorales et des bailleurs. Le collège des acteurs locaux sera déterminé par une liste précise d'associations, de commerçants et autres acteurs ayant un rôle structurant sur le territoire et souhaitant s'impliquer au sein de cette instance.</p> <p>(Renouvellement des membres tous les 2 ans ½)</p> <p><u>Prise en compte de la parité, de différentes classes d'âge</u> : Le collège habitants respectera la parité hommes-femmes et rassemblera dans la mesure du possible les différentes classes d'âge. La Ville veillera notamment à ce que les jeunes et personnes âgées soient représentées au sein des conseils citoyens</p>	<p><u>Local</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition de salles municipales ▪ Création d'un lieu spécifique dédié via la maison du projet <p><u>Moyens financiers et humains</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Budget participatif ▪ Mobilisation de financements ANRU en lien avec les projets urbains et contrat de ville <p><u>Moyens logistiques</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à disposition d'un photocopieur et de matériel informatique ▪ Fourniture de bureautique de base (cahiers, stylos...) 	<p>4 à 5 fois par an</p>

Maison du projet (pour les opérations de renouvellement urbain uniquement)

Rôle	Composition et modalités de sélection des membres	Moyens mis à disposition	Rythme des réunions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outil d'information, d'expertise et de concertation (expositions, ateliers urbains de proximité...) ▪ Outil de sensibilisation du public sur diverses problématiques (santé, consommation d'énergies...) 	<p>Les actions mises en œuvre dans le cadre de la maison du projet se feront en lien direct avec le conseil citoyen.</p> <p>La maison du projet est dédiée aux conseillers citoyens ainsi qu'à l'ensemble des habitants et usagers des quartiers</p>	<p>Local : Lieu mobile du type bus ou roulotte Et/ou espace intégré à un équipement de la Ville de Rouen</p> <p><i>NB : La mise en place de la maison du projet pourra être un des premiers sujets sur lequel le conseil citoyen pourra travailler afin de déterminer son rôle, sa forme et ses modalités de fonctionnement.</i></p>	<p>En fonction des besoins et des projets</p>

3) DEFINITION DU CADRE STRATEGIQUE

3.1) Cadre de vie : constats et stratégie d'intervention

3.1.1) Habitat :

Atouts :

- Le quartier dispose d'une offre de logements sociaux importante, relativement accessible financièrement et située en milieu urbain.
- Les interventions radicales sur le bâti permettent de restructurer les quartiers et d'adapter la densité selon les configurations urbaines, notamment par la démolition d'immeubles vétustes ou des réhabilitations d'ensemble et de proposer une offre nouvelle de logements de qualité.
- La diversification de l'habitat, qui a profité du foncier disponible ou issu des démolitions, se traduit par des opérations neuves qui « cassent » la monotonie des grands ensembles et gommant les distinctions entre logement social et logement non social : des résidences pour personnes âgées, des programmes en accession sociale ou libre à la propriété. L'introduction de nouvelles formes de logements individuels ou accolés, crée une attractivité nouvelle. L'arrivée de quelques promoteurs immobiliers accélère le changement d'image des quartiers.
- La résidentialisation clarifie les statuts et les usages des espaces extérieurs et délimite l'espace privé de la résidence géré par le bailleur social (intimité et relation de voisinage) de l'espace public géré par la collectivité. Elle va de pair avec une réflexion sur la restructuration des espaces publics, favorisant l'appropriation par les usagers et la prévention de la délinquance. La résidentialisation redonne de l'attractivité aux quartiers et aux immeubles en modifiant la physionomie des quartiers.
- La reconstitution de l'offre de logement en dehors des quartiers prioritaires suite à des démolitions produit des effets positifs sur l'attractivité du territoire communal et permet de penser le renouvellement urbain à plus grande échelle (généralement celle de la commune). L'objectif de cette reconstitution hors site est de promouvoir la mixité sociale à l'échelle de l'ensemble du territoire communal

Faiblesses :

- L'aspect général du quartier change mais il reste encore à faire, car le changement de l'image et donc de l'attractivité de ces quartiers nécessite la poursuite du programme. La mutation de secteurs trop stigmatisés comme l'îlot 1 – Jules Adeline ou le secteur pavillonnaire des contre-moulins permettra d'achever ce changement d'image déjà bien engagé par le succès des opérations d'accession à la propriété.
- Les opérations neuves d'habitat proposent des niveaux de loyers souvent plus élevés que dans le parc ancien ; ce qui rend difficile, dans le cadre de relogement, l'adéquation avec les ressources des ménages et entrave la mobilité résidentielle. Le travail de concertation avec les familles est à approfondir.
- Les opérations en accession à la propriété restent souvent inaccessibles aux ménages issus des quartiers prioritaires ; ce qui entrave leurs souhaits de mobilité résidentielle ascendante.
- Des signes de dégradation précoce de certains logements livrés ou réhabilités dans le cadre du PRU (infiltrations, mal-façons...), comme dans de nombreuses opérations de construction neuve

Habitat (suite)

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Maintenir et développer un habitat de qualité	Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur le bâti	Poursuivre le renouvellement urbain (réhabilitation- opérations de démolition/reconstruction) des secteurs non traités dans le cadre du PRU 1	1
		Réactivité face aux éventuelles dégradations du bâti: repérage et actions de réparation	1
	Maîtriser les niveaux de loyers et de charges, dans une approche sociale et environnementale	Construire et réhabiliter les bâtiments en prenant en compte les enjeux de développement durable (performance énergétique, énergies renouvelables...)	2
		Améliorer la performance des réseaux (Chauffage urbain, eau...)	2
		Mettre en place des actions de sensibilisation sur les problématiques de maîtrise des consommations énergétiques	2
	Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole	Développer une offre d'habitat attractive en accession à la propriété (maison de ville, habitat intermédiaire) Seule la création massive d'autres formes d'habitat comme la maison individuelle en accession à la propriété permettra de changer l'image du quartier et de garantir la réussite du programme	2
		Promouvoir les quartiers prioritaires par une campagne de communication extérieure renforcée en s'appuyant sur les atouts des quartiers et sur l'implantation d'équipements structurants (Bibliothèque Simone de Beauvoir, parc Grammont...)	1
	Inscrire les quartiers dans l'innovation et les enjeux de développement durable	Construire et réhabiliter les bâtiments en prenant en compte les enjeux de développement durable (performance énergétique, énergies renouvelables...)	2
		Améliorer la performance des réseaux (Chauffage urbain, eau...)	2
	Lier l'évolution de l'offre d'habitat dans les quartiers aux dynamiques du marché du logement	Développer des modes d'habitat expérimentaux (intergénérationnels, auto-construction,...) ;	3
	Maintenir et développer un habitat de qualité en intégrant les enjeux de gestion, d'usage, et de sécurité	Mettre en place des études de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de l'élaboration des projets urbains	1
		Consultation des professionnels en charge de la GUP, de la sécurité et de la prévention de la délinquance dès la conception des projets urbains et pour la délivrance des autorisations d'urbanisme	1

3.1.2) Peuplement

Atouts :

- L'image du quartier commence à changer, grâce à la diversification des formes d'habitat et le décloisonnement du quartier avec le reste de la ville. Ce regain d'attractivité s'exprime par des demandes de logement de personnes extérieures aux quartiers ou à la commune, une diminution du taux de vacance des logements et du taux de rotation et par conséquent une évolution vers un peuplement plus diversifié.
- Les habitants sont très attachés à leur quartier, avec une identification forte à ce territoire, qui s'est exprimée notamment lors de relogements à la suite de démolition : peu de personnes ont souhaité être relogées en dehors de leur quartier.
- Dans les opérations de démolition des logements, les ménages ont pu être relogés dans de nouveaux programmes et bénéficier d'accompagnement social quand cela a été nécessaire. Les relogements ont été vécus comme des parcours résidentiels positifs.
- Certains acteurs ont travaillé avec des ménages habitant des immeubles anciens destinés à être conservés afin de leur permettre aussi une mobilité résidentielle. Les possibilités de parcours résidentiels ascendants des ménages sont étudiées et favorisées quand leurs ressources le permettent.
- Des modalités de travail et de concertation ont été développées entre les bailleurs sociaux, mais aussi avec les communes, au niveau des Commissions d'Attributions des Logements. Les objectifs sont de coordonner entre les bailleurs sociaux les attributions des logements sociaux, de veiller ensemble aux équilibres de peuplement et d'éviter ainsi les phénomènes de concentration.

Faiblesses :

- Les quartiers concentrent des populations aux ressources faibles, dont la fragilité s'accroît, notamment dans les immeubles anciens. Le profil socio-économique des habitants de ces quartiers ne change pas en profondeur. Les faibles ressources des ménages constituent un frein à leur mobilité résidentielle : peu d'entre eux ont la possibilité d'accéder à la propriété et de nombreux locataires sont captifs de leur logement. Leur attachement à leur quartier limite également les mobilités résidentielles.
- Les ménages dont la situation s'améliore, notamment des jeunes actifs, ont tendance à quitter le quartier, leur ascension sociale se faisant en dehors du quartier. Ces départs, conjugués avec l'arrivée d'une population de plus en plus précaire renforcent les phénomènes de concentration de précarité.
- Forte mobilité des emménagés récents notamment liée aux troubles du voisinage, aux actes d'incivilité et à la taille des logements inadaptée au regard de l'évolution de la structure des ménages
- Le vieillissement de la population concerne aussi les habitants des quartiers, qui peuvent avoir des difficultés à se maintenir dans leur logement (accès aux services de proximité, mobilité physique, sentiment d'insécurité...)
- Si les communes et les bailleurs s'efforcent d'être vigilants face à la concentration dans les quartiers de familles dont la situation socio-économique est fragile, la concertation inter-bailleurs ne suffit pas à assurer une réelle mixité sociale et des attributions à des candidats aux profils diversifiés.
- Les niveaux de loyer des logements produits et des logements réhabilités sont élevés par rapport aux ressources des ménages et conduisent à des situations d'impayés. Certains logements neufs ont été difficiles à louer en raison de niveaux de loyer élevés. L'accès au logement est parfois difficile par des situations sociales complexes.

- Dans l'existant, les charges locatives peuvent être élevées et mettre en difficulté les locataires. Les réhabilitations réalisées n'ont pas toujours conduit à diminuer ces charges.

Orientations stratégiques	objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels	Adapter l'offre de logements aux besoins des habitants des quartiers pour favoriser des parcours résidentiels positifs	Observation de la structure et des besoins des ménages	1
		Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel (accession sociale...)	3
et permettre les parcours résidentiels	Accueillir des catégories de populations différentes en veillant aux équilibres de peuplement pour ne pas renforcer des fragilités observées	Poser les principes d'une démarche de gestion concertée du peuplement au niveau intercommunal	1
		Définir un outil d'observation du peuplement pouvant être développé à l'échelle de l'agglomération	1
		Construire des programmes de logements en accession ; revente de patrimoine social	3
		Développer une offre d'habitat attractive en accession à la propriété (maison de ville, habitat intermédiaire, grands logements)	3
		Favoriser la mixité sociale en intégrant les critères spécifiques au niveau des commissions d'attribution	1
Aider les ménages à se maintenir dans leur logement avec une attention particulière vis-à-vis des ménages rencontrant des difficultés		Renforcer les moyens d'accompagnement social des ménages en situation ou en risque d'impayés locatifs	2
		Renforcer la coordination des partenaires pour la prévention des impayés locatifs	2
		Favoriser le relogement des ménages dont les ressources sont durablement inadaptées au cout global du logement	1
		Susciter la mobilisation des habitants à travers la programmation d'actions collectives pour eux et par eux (petits dej conso, auto-réhabilitation, atelier meuble)	1
Augmenter l'attractivité des quartiers	Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole	Développer des supports de communication en tant qu'outils de connaissance mutuelle des quartiers (stratégie de communication en interne aux quartiers et vis-à-vis de l'ensemble de la ville, voire de l'agglomération)	1
		"marketing territorial": valoriser et conforter les atouts des quartiers afin d'améliorer leur image et favoriser l'arrivée de nouvelles populations	1
		Promouvoir / s'appuyer sur les équipements structurants sur les quartiers afin d'attirer la population extérieure aux quartiers prioritaires (Simone de Beauvoir, parc Grammont...)	1

3.1.2) Aménagements et équipements urbains : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- En complément des interventions sur le bâti, la restructuration de la trame viaire et des espaces publics est un axe fort des opérations de travaux menées dans les quartiers, ce qui a permis de les désenclaver et d'améliorer la qualité et la gestion des espaces publics.
- Cette modification de la trame viaire a permis de changer la lecture des espaces, en créant de nouvelles voiries de profil plus urbain et sécurisant : la vitesse limitée, voire la création de voies semi piétonnes, l'articulation avec les places et jardins, la création de zones de stationnement longitudinal ont permis de réduire la vitesse des véhicules et de créer des espaces apaisés et vite appropriés par les usagers
- Une clarification de la domanialité permet la réappropriation des usages et de l'entretien des espaces extérieurs.
- Le quartier possède des équipements publics structurants ayant un rayonnement au-delà du quartier (Clinique Mathilde, Bibliothèque Simone de Beauvoir)
- L'accessibilité du quartier et des bâtiments est l'un des axes forts de l'aménagement urbain.

Faiblesses :

- Le quartier reste globalement mono fonctionnel ; il est difficile d'y développer d'autres fonctions urbaines que l'habitat :
 - Manque d'une offre de commerces de proximité
- Persistance d'un sentiment d'insécurité, alimenté par la présence de regroupements de jeunes sur l'espace public (autour du Jules Adeline et dans les halls d'immeuble)
- Certaines interventions sur les aménagements urbains n'ont pas pu être menées conjointement avec les travaux visant l'amélioration de l'habitat faute de moyens financiers et de temps suffisants. Ce qui n'a pas contribué à donner l'image d'un projet d'ensemble de transformation des quartiers :
 - L'intervention sur les aménagements publics ne coïncide pas toujours avec les réhabilitations et résidentialisations du bâti.
 - Certains équipements du quartier sont vétustes ou n'ont pas été remis aux normes, notamment le centre de vie sociale

Aménagements et équipements urbains

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers	Aménager et animer les espaces publics pour favoriser des lieux de rencontre et de sociabilité	Investir les espaces publics par des actions d'animations sportives/culturelles à destination des enfants et des jeunes	3
		Conforter le rôle de l'éducation spécialisée et des médiateurs de la ville de Rouen dans le cadre du nouveau CLSPD	2
		Créer des espaces publics conviviaux en prenant en compte les besoins des habitants	2
		Favoriser l'émergence de projets citoyens (jardins citoyens, jardins partagés...)	2
	Offrir des aménagements urbains favorisant une qualité d'usage et une meilleure lisibilité urbaine et intégrant les enjeux de gestion et de sécurité	Co-construction des projets avec les futurs usagers (GUP)	2
		Améliorer la signalétique pour l'accès aux services de proximité (sur la voirie et à l'extérieur des équipements)	1
		Mettre en place des études de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de l'élaboration des projets urbains	1
		Consultation des professionnels en charge de la GUP, de la sécurité et de la prévention de la délinquance dès la conception des projets urbains et pour la délivrance des autorisations d'urbanisme	1
		Soumettre les projets à un comité d'experts (habitants, gestionnaires, référents prévention de la délinquance)	2
	Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les espaces publics (dans le cadre des opérations de renouvellement urbain notamment)	Actions d'appropriation des nouveaux espaces par les habitants (GUP)	2
		Réactivité face aux éventuelles dégradations des espaces: repérage et actions de réparation (GUP)	1
		Poursuivre le renouvellement urbain des secteurs non traités dans le cadre du PRU 1	1
		Concevoir des projets d'aménagement urbain en prenant en compte les enjeux de développement durable	2
		Développer une politique foncière en faveur de l'implantation d'activité économique, commerciales,....	3
		Favoriser l'implantation d'activités en RDC d'immeuble	2

Aménagements et équipements urbains

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité	
Améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers	Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole	Développer des opérations sportives et culturelles intéressant l'ensemble du public rouennais	2	
		Promouvoir / s'appuyer sur les équipements structurants sur les quartiers afin d'attirer la population extérieure aux quartiers prioritaires (Simone de Beauvoir, parc Grammont...)	3	
		Développer ou favoriser une offre de services et d'activités (culturelles, sportives, sociales...) attractives à l'échelle communale-intercommunale	2	
		Concevoir des projets d'aménagement urbain en prenant en compte les enjeux de développement durable	2	
	Améliorer et développer l'offre et la proximité des services, des commerces et des équipements pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et des usagers		Améliorer et valoriser l'offre commerciale de proximité (meilleure visibilité, embellissement, enseignes...)	1
			Opérations de réhabilitation ou de restructuration des équipements de services publics de proximité vétustes et élaboration de projet social adapté aux besoins des populations (Centre social Grammont)	1

3.1.3) Mobilité : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- La qualité de la desserte en transports en commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville peut s'analyser au regard de la fréquence de passage des bus (ligne Fast), du métro -et de la configuration de cette desserte sur le plan spatial. L'augmentation récente de l'intensité du service avec notamment la mise en service de lignes expresses a permis d'améliorer nettement l'efficacité du réseau de transports en commun, ce qui constitue un atout majeur pour le quartier.
- La population peut bénéficier de tarifs sociaux pour l'utilisation des transports en commun.
- Plusieurs services sont proposés à la population pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire (Cyclic)

Faiblesses :

- Le taux de motorisation dans les quartiers prioritaires est souvent plus faible que dans le reste de la métropole. C'est un frein à l'emploi ou à la formation pour les personnes dont les horaires ou les destinations ne sont pas compatibles avec les transports collectifs.

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Renforcer l'ouverture et la perméabilité des quartiers	Développer la mobilité des habitants des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les transports publics et agrandir les plages horaires au début de soirée et pour les emplois en horaires décalés ▪ Aide au financement du permis de conduire et autres moyens de mobilité 	2
	Favoriser les modes de déplacement doux	Création de pistes cyclables ; création de liaisons douces transversales	3

3.1.4) Gestion urbaine de proximité : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Une démarche de Gestion Urbaine de Proximité a été mise en place dans le quartier et a accompagné les opérations de renouvellement urbain dès la phase de conception du projet. Elle permet de pérenniser les investissements et d'améliorer le fonctionnement du quartier en mobilisant les acteurs locaux présents et en renforçant la proximité avec les habitants.
- Différents outils sont développés pour repérer les dysfonctionnements, comme les diagnostics en marchant, et apporter des réponses aux habitants visant à améliorer leur cadre de vie quotidien.
- Le cadre de la GUP permet un travail partenarial spécifique sur des questions particulières, par exemple, la clarification des domanialités, la coordination des interventions en matière de propreté et de sécurité, la prise en compte de l'accessibilité dans les quartiers, les usages des stationnements, l'harmonisation des résidentialisations, la dénomination des rues visant un changement d'image des quartiers...
- Les faits de délinquance font l'objet d'un suivi et de réflexion pour mettre en place des actions de prévention et de régulation

Faiblesses :

- La propreté des parties communes et des espaces publics n'est pas toujours respectée, des jets de détritrus sont constatés...
 - Les changements fréquents des personnels de proximité des bailleurs sociaux, sont symptomatiques de dysfonctionnements qui perdurent, alors que leur rôle est essentiel dans la GUP.
 - Dans certains espaces des territoires : points de fixation ou de trafics, des regroupements dans les halls, équipements ou espaces publics génèrent parfois des dégradations du bâti, des tensions et un sentiment d'insécurité. Des rencontres régulières (réunions de tranquillité publique) permettent d'examiner les situations et problématiques, de prévenir certains événements et de coordonner les interventions et présence des acteurs de la médiation et de la sécurité.
 - La gestion des stationnements reste difficile à cause du nombre croissant de véhicules sur le domaine public, dû aux usages des habitants et aussi notamment à la dissociation des loyers pour la location du logement et du parking, qui ajoute un coût supplémentaire.
-

Gestion urbaine de proximité

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Impliquer l'ensemble des acteurs pour améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social	Offrir des espaces publics apaisés et permettre leur accès et leur usage en toute sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions de réparations (GUP) (marches exploratoires pour adapter les aménagements urbains - expertise d'usage, lien de confiance, meilleure identification des dysfonctionnements - éventuellement avec un aspect « genré » [usage et perception des espaces différents]) 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions d'appropriation des nouveaux espaces par les habitants (GUP) 	3
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concertation, en phase d'élaboration des programmes des projets, dans le cadre de la GUP, des futurs usagers, des professionnels en charge de la GUP, de la sécurité et de la prévention de la délinquance (marches exploratoires pour adapter les aménagements urbains - expertise d'usage, lien de confiance, meilleure identification des dysfonctionnements - éventuellement avec un aspect genré [usage et perception des espaces différents]) 	2
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des études de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de l'élaboration des projets urbains (étude de sûreté et de sécurité - ESSP) ▪ Intégrer dans les appels d'offres Mairie/Métropole : cahier des charges techniques sur les aspects prévention situationnelle et prévention chantier 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumettre les projets à un comité d'experts (habitants, gestionnaires, référents prévention de la délinquance) pour la délivrance des autorisations d'urbanisme 	1
	Renforcer la coordination des acteurs en charge de la gestion urbaine de proximité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réactivité face aux éventuelles dégradations du bâti et des espaces publics: repérage et actions de réparation 	1

3.2) Cohésion sociale : constats et stratégie d'intervention

3.2.1) Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité

Atouts :

- Des dispositifs existants : service civique, chantiers éducatifs, BAFA Citoyens, modules citoyenneté du contrat de réussite éducative départemental (CRED)...

Faiblesses :

- Une offre limitée au bénéfice de la jeunesse
- Les établissements scolaires, structures jeunesse et autres services publics sont confrontés à l'affirmation plus importante des appartenances religieuses qui peut interroger les principes de la laïcité
- Un tissu associatif peu dense

Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Renforcer la citoyenneté et garantir les principes de la laïcité	Inventer de nouveaux outils afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté	Développer l'accès des jeunes décrocheurs aux services civiques. Expositions, débats, rencontres de témoins et personnes ayant valeur d'exemple	1
	Former et mettre des outils spécifiques à disposition des acteurs de terrain	Mettre en place des formations à destination des acteurs de terrain en matière de laïcité et citoyenneté	1
	Replacer les parents au cœur du parcours éducatif des enfants et des jeunes, notamment les pères. Plus spécifiquement accompagner les parents "démunis" face à la radicalisation de leurs enfants	Favoriser les actions en matière de parentalité	1
	Renforcer les compétences psychosociales des enfants, des jeunes et des adultes	Poursuivre les démarches impulsées par l'Atelier Santé Ville (formations-actions)	1
Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	Développer les actions de prévention et de lutte contre les préjugés, et toutes formes de discrimination	Expositions, débats, rencontres de témoins et personnes ayant valeur d'exemple afin de co-construire les repères citoyens et républicains des jeunes générations	1
	Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité filles-garçons	Mettre en place des formations à destination des acteurs de terrain	1
Favoriser le lien social et le vivre ensemble	Favoriser la participation des habitants	Mettre en place des dispositifs et des actions favorisant la concertation avec les habitants et leur implication dans la vie de quartier	1
	Favoriser le lien intergénérationnel	Poursuite des travaux menés dans le cadre du PST avec les différentes associations, directions des institutions concernées : -Lutter contre l'isolement des personnes âgées (Café social pour les personnes âgées)	1
	Favoriser la bonne intégration des nouveaux habitants sur les quartiers	Accueil des nouveaux habitants	1

3.2.2) Réussite scolaire : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Nombreux dispositifs favorisant la réussite scolaire et/ou éducative :
 - ✓ Programme de réussite Educative (PRE) – Accompagnement global et personnalisé des jeunes qui présentent des fragilités éducatives, sociales, culturelles ou de santé
 - ✓ Contrat local d'accompagnement à la scolarité - accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs
 - ✓ Plateforme de lutte contre le décrochage scolaire pilotée par la Mission locale de Rouen
 - ✓ Médiation scolaire (éducateurs spécialisés)
 - ✓ Groupe enfance éducation dans le cadre du Projet Sociale de Territoire
- Refondation de l'éducation prioritaire : établissements scolaires classés en REP
- Ouverture culturelle et engagement citoyen (Convention Locale Education Artistique & Culturelle, contrats étudiants, chantiers jeunes...)

Faiblesses :

- Manque de lisibilité et de coordination des dispositifs
- Le travail d'information et de concertation avec les familles, en particulier celles qui maîtrisent mal le français et/ou le système éducatif, est à approfondir. Une aide particulière doit être apportée aux enfants nouvellement arrivés en France.

Réussite scolaire

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Maintenir et consolider les actions existantes sur l'ensemble du territoire de la métropole afin d'améliorer l'accompagnement personnalisé des jeunes et réduire les écarts de réussite	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la coordination des acteurs et des actions, travailler en équipes pluridisciplinaires. ▪ Améliorer la lisibilité des dispositifs et des interventions des différents acteurs ▪ Développer et consolider des actions adaptées concernant l'encadrement des enfants après le temps scolaire ▪ Lutter contre les stéréotypes filles-garçons notamment dans l'orientation 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place une instance interprofessionnelle pour partager les informations à l'échelle du bassin de recrutement du collège 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les personnels de proximité (médiateurs, accompagnateurs sociaux, personnel de proximité santé..). 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un référent unique. 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir et développer l'offre municipale et associative concernant les activités périscolaires 	3
Lutter contre le décrochage scolaire	Anticiper le décrochage scolaire en identifiant le plus tôt possible (primaire et collège) les élèves en souffrance qui ne sont plus dans la dynamique d'apprentissage	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer une offre de service avec une pédagogie « non scolaire ». ▪ Développer l'accès des jeunes décrocheurs aux services civiques. ▪ 	1 1
	Repérer le plus rapidement possible les jeunes sortis du système scolaire sans certification pour mettre en contact avec la mission locale		
Favoriser la co-éducation	Replacer les parents au cœur du parcours éducatif et scolaire du jeune	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Poursuivre les groupes de travail sur la thématique de l'éducation et la parentalité (partage de l'information, de l'actualité, des pratiques, des expériences...). ▪ Coordonner l'expérimentation de nouvelles actions. 	1

3.2.3) Equipements et services sociaux de proximité : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Des équipements bien repérés : Centre de vie sociale, Bibliothèque Simone de Beauvoir, Clinique Mathilde, Parc Grammont, Equipements sportifs, Centre médico-social, crèche Terre des Enfants...
- Des équipements à large rayonnement : Bibliothèque Simone de Beauvoir, Clinique Mathilde, Parc Grammont
- Une démarche de projet social de territoire qui a permis de concerter les acteurs au-delà des logiques de structures respectives

Faiblesses :

- Manque de lisibilité des différentes actions pour les acteurs et les habitants ; cloisonnement de certaines réponses institutionnelles apportées aux besoins des citoyens (petite enfance, surendettement...).
- Tissu associatif peu dense
- Baisse des effectifs de la prévention spécialisée qui entraîne un manque de prise en charge des jeunes adultes.
- Besoin de professionnalisation et de reconnaissance des acteurs socio-éducatifs
- Suppression des antennes sociales CAF et structuration en cours des équipes d'intervention sociale en dehors du quartier
- Isolement des familles monoparentales et des personnes âgées.

Equipements et services sociaux de proximité

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Rendre les dispositifs existants plus lisibles et plus accessibles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordonner l'offre d'action sociale de premier recours des Centres Communaux d'Actions Sociale (CCAS), Centres Médico-Sociaux (CMS), travailleurs sociaux... ▪ Assurer une meilleure lisibilité et accessibilité des équipements 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser les liens entre les Missions locales, le Conseil général, la CAF, les communes, les associations de quartier... ▪ Créer un accueil mutualisé au sein du centre de vie social ▪ Développer l'information au sein des associations et structures d'accueil qui interviennent dans les quartiers prioritaires. 	1
			1
			1
Renforcer l'action sociale de premier recours	Enrichir les compétences de base des accompagnateurs sociaux, en particulier ceux qui n'ont pas une formation de travailleur social	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des formations inter-structures favorisant une culture professionnelle commune et contribuant à améliorer les compétences de chacun et leur complémentarité 	1
Conforter la médiation sociale en assurant la coordination des acteurs	Conforter la coordination des agents intervenant au sein des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur la démarche initiée par la Ville de Rouen dans le cadre du PST pour poursuivre et renforcer le travail en réseau et partenarial sur le territoire 	1
	Assurer la continuité professionnelle dans la mise en œuvre de l'action sociale et de l'animation sociale		1
	Décloisonner les pratiques des institutions, développer en particulier les partenariats entre les services sociaux et sanitaires.		1
Lutter contre l'isolement des personnes âgées	Faciliter l'accès au droit et le lien social pour les personnes âgées	Poursuite des travaux menés dans le cadre du PST avec les différentes associations, directions des institutions concernées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail en réseau des comités d'anciens ▪ Outils d'information sur l'offre destinée aux personnes âgées ▪ Organisation d'actions communes au bénéfice des personnes âgées ▪ Café social pour les personnes âgées 	1
	Prévenir les situations de solitude et d'isolement en veillant à la qualité de vie (accueil des nouveaux arrivants, solidarité de voisinage...)		
	Mieux repérer les personnes en situation de solitude et d'isolement et créer des liens avec elles		
	Améliorer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des personnes en situation de solitude et d'isolement		

3.2.4) Promotion de la santé : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Une commune qui concentre une grande partie de l'offre de soins spécialisée de la région et les sièges des organismes de prévention (Clinique Mathilde)
- Mise en place d'un contrat local de santé depuis 2014 sur le territoire Rouennais qui prend en compte les problématiques des publics vulnérables et vise à lutter contre les inégalités de santé
- Existence d'un Atelier Santé Ville (réseau de promotion de santé de proximité)
- De nombreux organismes sanitaires, éducatifs et sociaux prêts à intégrer les démarches de concertation et de coordination proposés.

Faiblesses :

- Un fort taux de mortalité prématurée à l'échelle de l'agglomération.
- De fortes inégalités sociales et territoriales de santé ;
- Des difficultés de prise en charge des jeunes présentant une situation socio-sanitaire dégradée.
- Des difficultés d'accès aux soins, notamment pour les publics précaires

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé	Promouvoir la santé des jeunes (0-25 ans)	Développer la prévention des comportements à risque	1
		Renforcer la place et le rôle des parents dans le suivi socio-sanitaire des enfants	1
	Faciliter l'accès aux soins, particulièrement pour les publics en situation de grande précarité	Améliorer l'accès aux droits de santé (couverture santé)	1
		Améliorer la prise en charge sanitaire, notamment les soins spécialisés	2
		Développer les actions dans les domaines de l'addiction, de la santé mentale, de la nutrition (alimentation et des activités physiques), hygiène ou toutes autres problématiques repérées/spécifiques sur les territoires, principalement auprès des jeunes	1

3.2.5) Accès aux droits : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- La Maison de Justice et du Droit, structure d'accueil d'accès au droit et de résolution amiable des conflits (gratuite et confidentielle) implantée sur le Chatelet, répond à une demande forte des habitants du territoire mais aussi des professionnels et des travailleurs sociaux
- Permanences proposées par l'association la Maison des Sages notamment sur les droits « retraites » des migrants

Faiblesses :

- Les permanences d'accès au droit des étrangers sont saturées (MJD), il n'y a pas suffisamment de moyens humains par rapport à la demande.
- L'accès à la Maison de Justice et du Droit à plus d'une heure en transports en commun

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Optimiser l'accès au droit par une meilleure coordination des acteurs et des ressources	Renforcer la connaissance des dispositifs d'accès aux droits par les accompagnateurs sociaux de premier recours (agents des Centres Communaux d'Action Sociale, Centres Médico-Sociaux, Centres sociaux...)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail en réseau : poursuivre les groupes de travail sur la thématique "accès au Droit" ▪ Conforter le rôle de la Maison des Sages avec un éventuel partenariat avec la Maison de Justice et du Droit pour des actions collectives 	2
	Travail en réseau et maintien des structures et dispositifs		1
	Améliorer la lisibilité des dispositifs et des lieux d'accueil existants.		1
	Améliorer l'accès aux droits des femmes (notamment par le biais d'une communication adaptée)		2
Garantir la qualité de l'accueil des permanences réalisées par les professionnels du droit	Coordonner, homogénéiser et optimiser les permanences d'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Former les intervenants associatifs sur l'accès au droit ▪ Former les adultes relais à l'accompagnement dans leurs démarches d'insertion ▪ Former les acteurs à l'accompagnement physique des victimes dans les différents lieux de prise en charge 	3
	Favoriser la formation des personnels de proximité		2
	Renforcer l'accès aux droits des étrangers		1

3.2.6) Accès à la culture, aux sports et aux loisirs : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Des équipements culturels et sportifs où il est possible d'agir en faveur des publics issus des quartiers prioritaires.
- Mise en place de tarifications sociales ou solidaires par les communes.
- Partenariat avec la CAF permettant l'accès des plus démunis aux activités sportives, culturelles et de loisirs.

Faiblesses :

- Accès peu développé à certains pans de la culture, notamment l'offre extérieure au quartier (opéra, musées...).
- Faible diversité de l'offre sportive sur Grammont
- Des écarts entre les pratiques sportives des filles des garçons, avec des inégalités qui pèsent davantage dans les milieux populaires

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Favoriser l'accès des habitants issus des quartiers prioritaires aux manifestations et événements culturels, à la culture en général	Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements culturels et manifestations soutenus par les signataires du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la médiation culturelle. Développer une offre culturelle en adéquation avec les attentes des habitants et/ou en associant les habitants. ▪ Favoriser l'accès et la découverte d'activités culturelles pour les enfants (ateliers périscolaires, musique à l'école, CPJ...) 	1
Faciliter l'accès des habitants des quartiers prioritaires, plus particulièrement des femmes et des jeunes, aux activités sportives	Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements sportifs et manifestations soutenus par les signataires du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser plus spécifiquement la pratique sportive en club des femmes des QPV. Développer les liens existants entre établissements scolaires des QPV et les clubs sportifs. ▪ Favoriser l'accès et la découverte d'activités sportives pour les enfants (ateliers périscolaires, CPJ...) 	2

3.4) Emploi - création d'activités économiques et commerciales : constats et stratégie d'intervention

3.4.1) Accompagnement vers l'emploi

Atouts :

- Présence de la Maison de l'Emploi et de la Formation sur la commune : coordination des clauses sociales dans les opérations de renouvellement urbain cofinancées par l'ANRU
- Siège de la Mission locale à proximité du quartier : rôle d'accompagnement socio-professionnel des publics jeunes
- Cité des Métiers de Haute-Normandie (située au Pôle Régional des Savoirs...) à proximité du quartier
- Siège de la Régie des quartiers sur le quartier Grammont : rôle important en matière d'accompagnement vers et dans l'emploi
- Présence d'une agence Pôle Emploi à Saint Sever avec une équipe dédiée à l'Insertion par l'Activité Economique
- Quelques initiatives locales (chantiers d'insertion...)

Faiblesses :

- Une carence en formation aux savoirs de base et linguistique
- Un manque de coordination des acteurs de l'insertion socio-professionnelle
- Une offre de formation à adapter aux besoins des publics (compléments de qualification courts, accès aux savoirs de base en proximité)
- Un découragement des personnes face au peu de perspectives, une difficulté des publics à se mobiliser ou à s'investir réellement dans un parcours d'insertion ou de formation
- Le peu de proximité entre les professionnels de l'insertion et les acteurs économiques
- Le faible niveau de qualification des publics / taux des niveaux VI supérieur à la moyenne de la métropole
- Le faible taux d'activité des femmes et des jeunes
- Les discriminations liées à l'origine

Accompagnement vers l'emploi

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes	<p>Garantir la qualité de l'accueil de proximité des demandeurs d'emploi afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer aux personnes des réponses adaptées à leur situation ▪ Favoriser leur mobilisation sur un parcours d'insertion et leur accès à la formation ▪ Restaurer leur confiance dans les structures et les dispositifs d'insertion professionnelle ▪ Améliorer la lisibilité des structures d'accompagnement vers l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organiser l'information et la formation régulières des conseillers en charge de l'accueil de proximité ▪ Créer et diffuser des supports de communication adaptés au public ▪ Organiser des journées portes ouvertes afin de faire connaître l'offre de service 	2
	<p>Organiser une réponse coordonnée afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accès des personnes aux outils d'insertion et de formation adaptés à leurs besoins ▪ Optimiser la mobilisation des outils de droit commun ▪ Développer les partenariats avec les acteurs économiques et les acteurs de l'insertion socio-professionnelle ▪ Observer l'évolution des territoires en matière d'emploi, de formation et d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer les conditions d'amélioration de l'orientation des publics par l'animation d'un réseau des acteurs de l'insertion pluridisciplinaire ▪ Articuler les interventions publiques pour apporter sur les territoires une offre de service diversifiée et adaptée ▪ Proposer des réponses d'insertion et particulièrement des mises en situation de travail (chantiers d'insertion, clauses d'insertion...) favorisant l'adhésion des personnes ▪ Associer les entreprises aux actions et initiatives publiques ▪ Créer les outils d'observation du territoire en matière d'emploi, de formation, et d'insertion 	2

Accompagnement vers l'emploi

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes	Améliorer la levée des freins à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir une préparation individuelle personnalisée à l'entretien de recrutement ou d'entrée en formation ▪ Développer des solutions alternatives d'accueil du jeune enfant pour les personnes en parcours d'insertion professionnelle ▪ Favoriser l'implantation d'entreprises dans des secteurs non délocalisables Lutter contre le repli des personnes sur le quartier par des actions favorisant leur mobilité ▪ Aide au financement ou au cofinancement des moyens de mobilité, garde d'enfants, formation ou toute autre problématique représentant un frein à l'emploi (bourse au projet socio-professionnelle) 	1
	Travailler sur les représentations associées aux métiers dans le cadre de la construction des projets professionnels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accès aux secteurs économiques en tension pour les habitants des quartiers prioritaires (rapprochement de l'offre et de la demande), à travers : <ul style="list-style-type: none"> ✓ La multiplication des immersions en entreprise ✓ Mise en place d'un partenariat afin de travailler sur les représentations associées aux métiers ✓ La féminisation de certains métiers par la sensibilisation des publics et des employeurs 	3
Améliorer la qualification et les compétences des publics	Adapter l'offre de formation afin de répondre aux besoins des personnes et de développer leur appétence à la formation, en s'assurant que l'offre de service garantisse l'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'adhésion des personnes en proposant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des réponses de formation adaptées (aux besoins des publics et des entreprises) et réactives ✓ des formations courtes permettant un accès à l'emploi à court/moyen terme ▪ Favoriser la réussite des parcours de formation des personnes en veillant au bon déroulement des actions et aux risques de discriminations pouvant compromettre la réussite (exemple : veiller à l'accès des personnes aux stages pratiques en entreprise) ▪ Proposer des formations de base de proximité pour développer l'appétence à la formation ▪ Renforcer le soutien aux actions d'alphabétisation ▪ Augmenter le nombre de places en formations linguistiques et renforcer le lien entre les acteurs associatifs et les acteurs de formation 	1

Accompagnement vers l'emploi

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Améliorer la qualification et les compétences des publics	Adapter l'offre de formation afin de répondre aux besoins des personnes et de développer leur appétence à la formation, en s'assurant que l'offre de service garantisse l'égalité des chances	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'adhésion des personnes en proposant : <ul style="list-style-type: none"> ✓ des réponses de formation adaptées (aux besoins des publics et des entreprises) et réactives ✓ des formations courtes permettant un accès à l'emploi à court/moyen terme ▪ Favoriser la réussite des parcours de formation des personnes en veillant au bon déroulement des actions et aux risques de discriminations pouvant compromettre la réussite (exemple : veiller à l'accès des personnes aux stages pratiques en entreprise) ▪ Proposer des formations de base de proximité pour développer l'appétence à la formation ▪ Renforcer le soutien aux actions d'alphabétisation ▪ Augmenter le nombre de places en formations linguistiques et renforcer le lien entre les acteurs associatifs et les acteurs de formation 	1

3.4.2) Création d'entreprises - Artisanat, commerces et services - Economie sociale et solidaire :

Atouts :

- De multiples dispositifs en faveur de la création d'entreprises pouvant être activés par les porteurs de projets. (Siège de l'ADIE à proximité – Rue Malherbe)
- Un réseau d'accompagnement de la création d'entreprises structuré (de l'émergence du projet à l'hébergement en passant par le financement)
- Des dispositifs ou relais d'information permettant de soutenir les commerces, artisans et services qui sont en développement
- Une ingénierie « clauses sociales » développée par la Métropole permettant le soutien d'activité des entreprises sociales et solidaires
- Des dispositifs régionaux en faveur de l'émergence et du développement de projets ESS (étude de faisabilité et d'aide au développement...) pouvant être mobilisés

Faiblesses :

- Faible identification des porteurs de projets, de la main d'œuvre diplômée, des savoir-faire locaux
- Faible offre commerciale de proximité
- Les dispositifs de droit commun permettant le développement et la création d'entreprises sont insuffisamment connus par les acteurs agissant en proximité des habitants des quartiers
- Manque d'accompagnement des porteurs de projet sur la durée (manque de coordination et "traçabilité" des parcours de création)
- Manque d'attractivité et sentiment d'insécurité qui freinent l'intervention des entreprises et fragilisent la pérennité des activités économiques
- Difficulté de maintenir l'activité en cas de nécessité de reprise de fonds ou de liquidation
- Sous-utilisation de la formation « professionnalisante » par les commerçants–artisans, notamment en gestion d'entreprise, y compris des auto-entrepreneurs locaux

Création d'entreprises - Artisanat, commerces et services - Economie sociale et solidaire (suite)

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Développer l'activité économique favorisant le développement d'emploi dans les quartiers	Soutenir la création d'entreprises, commerces et services économiquement viables dans les quartiers, en particulier celles portées par des femmes et des jeunes	Dispositif Citéslab	1
	Développer le repérage puis l'accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers prioritaires, en particulier les femmes et les jeunes	Dispositif Citéslab	1
	Inciter les entrepreneurs implantés dans les quartiers à développer leurs compétences pour consolider la viabilité de leurs activités	Club d'entrepreneurs, Chambres consulaires... mobilisés dans le cadre de la promotion des « Territoires Entrepreneurs »	1
	Mettre en place un référent unique pour l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise	Dispositif Citéslab	1
Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques du territoire	Aider les petites et moyennes entreprises locales à soumissionner aux marchés publics	Accompagnement des PME pour répondre aux appels d'offres relatifs aux marchés publics	2
	Décliner localement charte "entreprises et quartiers" au bénéfice des habitants des quartiers	Citéslab et « Territoires entrepreneurs »	2
Renforcer l'attractivité, la dynamique et la perméabilité des quartiers	Faire connaître les atouts économiques des quartiers	Campagne de communication sur les atouts économiques des quartiers	1
	Développer et mettre à disposition des partenaires la connaissance de l'offre immobilière disponible	Missions de la DELCI (Direction de l'économie locale et des coopérations internationales) et du prestataire de Rouen seine aménagement SEMRI Rouen immobilier	1
	Améliorer les conditions d'accueil des entreprises (locaux et infrastructures adaptés aux besoins...)	Renforcement du travail de « sécurisation des activités économiques »- (articulation vidéos privées/publiques)	1
	Favoriser l'implantation et la pérennité des commerces (en particulier les "locomotives" commerciales) et de services de proximité (dont les professionnels de santé) répondant aux besoins des habitants dans les quartiers	Favoriser l'implantation d'entreprises dans des secteurs d'activité à faible niveau de qualification, répondant à des besoins non délocalisables (services à la personne...); Encourager les initiatives du champ de l'économie sociale et solidaire; Développer et accompagner les comités commerciaux	1

Création d'entreprises - Artisanat, commerces et services - Economie sociale et solidaire (suite)

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Renforcer l'attractivité, la dynamique et la perméabilité des quartiers	Maintenir et valoriser l'offre commerciale de proximité		1
Favoriser le développement d'activités répondant aux besoins sociaux des habitants et valorisant les initiatives des habitants	Développer les clauses sociales dans les marchés publics	Développer les clauses d'insertion, en systématisant leur intégration dans les marchés publics et en diversifiant les types de marchés concernés (marchés de prestations et de services, notamment)	1
	Valoriser les initiatives des habitants		1
	Faciliter l'émergence et l'accompagnement des projets relevant de l'économie sociale et solidaire	Soutenir le projet Happyculture (Interm'aide emploi) Multiplier les recours aux ressources et compétences disponibles au sein des structures d'insertion par l'activité économique, présentes sur les quartiers prioritaires (Association intermédiaire, ETTI, la Régie de quartier...)	1
	Mettre en place un référent unique pour l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise	Dispositif Citéslab	1

3.5) Tranquillité publique : constats et stratégie d'intervention

Atouts :

- Nombreux dispositifs qui facilitent le travail partenarial en associant la Justice, la Police, les Communes, les bailleurs, les services de transports... : Contrat Local de Sécurité dans les Transports (CLST) et son Réseau Intercommunal des Référents Sécurité (RIRS), Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD), Schéma de Tranquillité Publique, Schéma de Prévention de la Délinquance, Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance...
- Le cadre de la gestion urbaine de proximité (GUP) a permis un travail partenarial spécifique en matière de tranquillité publique (résidentialisations...).

Faiblesses :

- Dans certains lieux du quartier (plus particulièrement autour du Jules Adeline) des points de fixation, des dégradations, certains faits de délinquance et des trafics qui génèrent un sentiment d'insécurité
- Les femmes ressentent plus fortement l'insécurité ce qui peut constituer un frein à leur mobilité et leur appropriation des espaces publics.
- Baisse des effectifs de la prévention spécialisée : insuffisance de la prise en charge des jeunes adultes notamment par l'éducation de rue, manque de chantiers éducatifs
- Besoin de professionnalisation et de reconnaissance des métiers de médiation et régulation de rue

Tranquillité publique

Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels	Pistes d'intervention	Degré de priorité
Intégrer les enjeux de sécurité dans la conception et la gestion des aménagements urbains	Concevoir des espaces publics apaisés et permettre leur accès et leur usage en sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place des études de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de l'élaboration des projets urbains 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consultation des professionnels en charge de la GUP, de la sécurité et de la prévention de la délinquance dès la conception des projets urbains et pour la délivrance des autorisations d'urbanisme 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soumettre les projets à un comité d'experts (habitants, gestionnaires, référents prévention de la délinquance) et connaître le sentiment des habitant(e)s sur leur sentiment de sécurité (marches exploratoires, enquêtes...) 	2
Améliorer le suivi des jeunes en risque de délinquance	Développer les actions en prévention et en médiation auprès des jeunes des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Investir les espaces publics par des actions d'animations sportives/culturelles à destination des enfants et des jeunes 	3
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'appuyer sur la présence et les compétences des équipes de médiation et de prévention spécialisée 	1
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation et qualification, professionnalisation des acteurs de la médiation 	2
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions fortes de prévention primaire et secondaire en direction de la jeunesse, notamment en matière de soutien à la parentalité et de remobilisation parentale, de renforcement des compétences psychosociales des jeunes et d'éducation à la citoyenneté 	1
Optimiser le travail de réseau et la coordination entre les acteurs	Conforter les coordinations police nationale, police municipale, justice et acteurs de la prévention Poursuivre les groupes de travail sur la thématique et poursuivre les actions de réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conforter les coordinations entre la Direction de la TP et police nationale pour la sécurisation des transports, la prévention des désordres de l'espace public, troubles de voisinage 	2
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'un réseau des référents prévention. (échange des bonnes pratiques sur la gestion des squats, espaces publics et privés + mesures de réparation/projets intercommunaux) 	2
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une CISPD en charge de la coordination de projets transversaux à l'échelle du territoire métropolitain (violences faites aux femmes, transports...) en conservant les CLSPD de proximité ▪ Développer les chantiers éducatifs (projet du Conseil général de fournir des chantiers et de financer les jeunes dès 2015). 	3